

INSTITUT NATIONAL DES MINES

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION

20<sup>13</sup><sub>14</sub>



Québec 



Le présent document a été réalisé par  
l'Institut national des mines.

**Pour toute demande de renseignement :**

Institut national des mines  
125, rue Self, Val-d'Or (Québec) J9P 2L4  
Téléphone : 819 825-4667 Télécopieur : 819 825-4660  
secretariat@inmq.qc.ca

© Gouvernement du Québec  
Institut national des mines, 2014

ISBN 978-2-550-68143-4 (Imprimé)  
ISBN 978-2-550-68144-1 (En ligne)

ISSN 1929-6290 (Imprimé)  
ISSN 1929-6304 (En ligne)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014  
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2014

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte



sortie  
alimentation

sortie  
alimentation

Reacteur 2  
Concentration: lactosérum/Fournier  
Technicien: (50/100)  
Date de préparation:

Reacteur 3  
Concentration:  
Technicien: lactosérum/Kendies  
Date de préparation: 02/09/1975  
Date d'expiration:

CORNING  
CODE 1202

123

# TABLE DES **MATIÈRES**

▶ **04** ◀

MESSAGE DU  
**PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

▶ **05** ◀

MESSAGE DU  
**PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

▶ **07** ◀

DÉCLARATION DE  
**FIABILITÉ DES DONNÉES**

▶ **08** ◀

PRÉSENTATION DE  
**L'INSTITUT NATIONAL DES MINES**

▶ **12** ◀

LES MEMBRES DU  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
EN COURS D'EXERCICE 2013-2014

▶ **14** ◀

DÉPARTS EN  
**COURS D'EXERCICE**

▶ **15** ◀

PROCESSUS DE  
**REMPLACEMENT**

▶ **16** ◀

FAITS SAILLANTS DE  
**L'ANNÉE 2013-2014**

▶ **22** ◀

QUELQUES CONSIDÉRATIONS  
**EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES**

▶ **23** ◀

AU SUJET  
**DES COMITÉS**

▶ **24** ◀

RÉSULTATS RELATIFS AUX OBJECTIFS DE LA  
**PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2016**

▶ **40** ◀

LES ÉTATS  
**FINANCIERS**

▶ **55** ◀

LE RESPECT DES EXIGENCES  
**LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES**

▶ **56** ◀

**ANNEXE**  
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2013-2014, l'Institut en est à sa troisième année d'existence. Ses travaux, à la jonction des réseaux de l'éducation et de l'industrie, contribuent à sensibiliser les autorités gouvernementales à l'importance de la formation des travailleuses et des travailleurs miniers.

L'Institut a maintenant atteint la maturité nécessaire pour émettre des avis et des recommandations qui favoriseront l'innovation dans la formation du secteur minier, ce qui contribuera ainsi à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec dans une perspective de développement durable.

L'exercice 2013-2014 a été teinté par des changements importants, et ce, à plusieurs égards. En effet, en août 2013, un nouveau président-directeur général a été nommé par le gouvernement. De plus, à la suite de la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science

et de la Technologie, une modification à la Loi sur l'Institut national des mines est devenue nécessaire pour préciser les rôles respectifs de ce ministère et de celui de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Les changements apportés à la loi constitutive de l'Institut en février 2014 modifient la composition du conseil d'administration. En plus d'ajouter un siège non votant au sein du conseil, la représentation des secteurs de l'enseignement collégial et universitaire et de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concerné par le secteur minier, a également été modifiée pour mettre l'accent sur la formation professionnelle. Cet ajustement sert à appuyer la réalisation de la mission de l'Institut, qui, rappelons-le, est de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier.

L'Institut a donc été marqué au cours de l'exercice par l'arrivée de nouveaux membres désignés pour représenter leur ministère respectif. Il a également fallu composer avec quelques départs de membres ayant contribué avec dévouement aux délibérations du conseil. De nouvelles nominations au moment jugé opportun par le gouvernement sont donc à prévoir pour pourvoir les postes vacants et renouveler, le cas échéant, ceux venus à échéance.



---

En terminant, je voudrais insister sur l'importance de la participation de tous les membres du conseil d'administration pour soutenir l'équipe de direction d'une part, en contribuant aux travaux du conseil et des comités permanents et, d'autre part, en partageant leur expertise personnelle et en facilitant la circulation de l'information pertinente à l'avancement des projets de l'Institut.

Le président du conseil d'administration,

François Biron

# MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au cours de l'exercice 2013-2014, plusieurs résultats importants ont été atteints en lien avec les enjeux prioritaires de l'Institut. Tout d'abord, en vue de favoriser le déploiement optimal de l'offre de formation, un nouvel outil de planification original et puissant intégré à une base de données interrogeable a été mis au point. Cet outil permet de documenter le nombre d'inscriptions ainsi que les taux de diplomation et d'emploi, et ce, pour tous les programmes reliés au secteur minier.

De plus, l'Institut diffuse maintenant toutes les deux semaines son bulletin de veille Mine@venir au sein d'un vaste réseau de partenaires institutionnels et industriels. Ce mécanisme de surveillance efficace des nouvelles tendances en matière d'innovation consiste à s'enquérir des expériences novatrices qui ont cours dans les pays du monde où l'exploitation minière est présente, et de s'en inspirer pour établir les besoins futurs en formation. La formation minière par simulation présente à cet égard un potentiel encore peu exploité au Québec qui fait désormais l'objet d'un suivi attentif par l'Institut.

En 2013-2014, les projets pilotes de l'Institut ont permis d'améliorer l'offre de formation à distance. Un premier projet pilote renouvelle complètement le programme offert actuellement aux travailleurs en cheminement de carrière pour devenir des formateurs miniers en entreprise. Cette réalisation a été rendue possible grâce au partenariat établi avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois et la compagnie

Les Productions Balbuzard. Les enseignements tirés de ce projet serviront à accélérer la livraison d'un deuxième projet, qui porte sur la formation en santé et sécurité intégrée au diplôme d'études professionnelles en extraction du minerai. Celui-ci permettra notamment de tester une approche de formation inspirée des jeux vidéo intelligents ainsi que l'utilisation de technologies novatrices qui facilitent la reconstitution en 3D d'environnements miniers souterrains.

La promotion au Québec et hors Québec est un autre enjeu important qui a également fait l'objet d'efforts considérables en cours d'année. En plus d'activités ciblées pour consolider et élargir les partenariats existants, l'Institut a multiplié les efforts pour en établir de nouveaux avec des institutions québécoises également actives sur la scène internationale. La réflexion en cours s'intéresse particulièrement aux partenariats interordres ouvrant de nouveaux marchés, notamment dans les pays de la francophonie, et aux projets novateurs et structurants pour les établissements d'enseignement du Québec.

---

Finalement, le plan de communication élaboré en 2013-2014 permettra de valoriser davantage les résultats des travaux de l'Institut et de mieux baliser ses activités de promotion. L'implantation de ce plan nécessitera incessamment l'utilisation de nouvelles ressources humaines et financières.

Le président-directeur général,



Robert Marquis





# DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données qui y sont présentées et des contrôles afférents.

## Le rapport annuel de gestion 2013-2014 du l'Institut national des mines :

- 1 décrit fidèlement la mission, le mandat, la vision et les valeurs de l'Institut;
- 2 présente, en plus des faits saillants de l'exercice, les objectifs, les indicateurs, les cibles et les résultats obtenus en lien avec le plan stratégique 2011-2016 de l'Institut;
- 3 rend compte de l'utilisation des ressources allouées à l'Institut;
- 4 rend compte d'obligations législatives et gouvernementales de l'Institut.

En conséquence, je déclare avoir toutes les raisons de croire que les données contenues dans ce rapport sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2014.

Le président-directeur général,



Robert Marquis

# PRÉSENTATION DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES

---

En juin 2010, le gouvernement du Québec a mis sur pied l'Institut national des mines à la suite de l'adoption de la loi constitutive de l'organisme. La création de l'Institut allait permettre au Québec de demeurer un chef de file de l'industrie minière et d'accorder à ce secteur d'activité un moyen additionnel de continuer son essor en demeurant concurrentiel. L'Institut accomplit son mandat indépendamment des soubresauts qui affectent périodiquement l'industrie minière, parfois en pleine effervescence et parfois en période de consolidation des acquis. Dans tous les cas, la formation et la de la main-d'œuvre constituent des enjeux prioritaires à son développement durable et à la croissance équilibrée de cet important secteur d'activité.

---

## LA MISSION

L'article 5 de la Loi sur l'Institut national des mines définit ainsi la mission et les fonctions : « L'Institut a pour mission de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

## Plus particulièrement, sa mission consiste notamment à :

- 1 coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier [...];
- 2 estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
- 3 soumettre au ministre [de l'Éducation, du Loisir et du Sport] et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
- 4 participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier. »



## FONCTIONS

L'article 6 poursuit : « Pour la réalisation de sa mission, l'Institut peut, notamment :

- ① faire réaliser, notamment avec la collaboration du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (chapitre C-38), les études et recherches nécessaires à la connaissance du secteur minier et à l'évolution des compétences requises dans ce secteur;
- ② diriger des projets-pilotes et des expérimentations, principalement dans le domaine de la formation;
- ③ conclure, conformément à la loi, une entente avec un gouvernement autre que celui du Québec, l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation;
- ④ solliciter et recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions, pourvu que les conditions qui peuvent y être rattachées soient compatibles avec sa mission;
- ⑤ établir des modes de collaboration avec d'autres personnes ou sociétés dans le domaine minier;
- ⑥ exécuter tout autre mandat que lui confie le ministre [de l'Éducation, du Loisir et du Sport] ou le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. »

Selon l'article 7, « [l']Institut doit donner son avis sur toute question relative aux domaines ou matières de sa compétence qui lui est soumise par le ministre [de l'Éducation, du Loisir et du Sport] ou par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. L'avis de l'Institut contient des recommandations sauf si la nature de la demande ne s'y prête pas. »

Selon l'article 36, « [l]e ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est chargé de l'application de la présente loi ». Toutefois, le décret 878-2012 du 20 septembre 2012 précise qu'en matière d'enseignement supérieur, les fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, prévues à la Loi sur l'Institut national des mines sont confiées au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

## NOMINATIONS ET MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Institut est administré par un conseil d'administration composé de 18 membres dûment nommés par décrets ministériels du Québec. Leur représentation a été déterminée comme suit par l'article 11 de la Loi sur l'Institut national des mines, telle qu'elle a été modifiée le 1<sup>er</sup> février 2014.

### Nomination

Le gouvernement, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport après consultation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, nomme 14 membres dont au moins 8 doivent provenir de diverses régions du Québec autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale et au moins un doit avoir une compétence en matière comptable ou financière. Ces membres se répartissent comme suit :

**14**  
MEMBRES



**4** MEMBRES

provenant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concernés par le secteur minier, nommés après consultation de ce secteur;



**2** MEMBRES

provenant des associations d'employeurs du secteur minier, nommés après consultation de ces associations;



**1**

PRÉSIDENT



**2** MEMBRES

provenant des secteurs de l'enseignement collégial et universitaire concernés par le secteur minier nommés après consultation de ces secteurs;



**1** MEMBRE

provenant du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines, nommé après consultation de celui-ci;



**1**

PRÉSIDENT-DIRECTEUR  
GÉNÉRAL



**2** MEMBRES

provenant de la Commission scolaire Crie et un membre provenant de la Commission scolaire Kativik, nommé après consultation de celles-ci;



**1** MEMBRE

provenant des associations de salariés concernés par le secteur minier, nommé après consultation de celles-ci.



Sont membres du conseil, mais sans droit de vote, le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou la personne que chacun peut désigner.

En outre, la composition du conseil d'administration doit tendre à une parité entre les femmes et les hommes.

### ***Mandat du président et des membres du conseil***

L'article 12 de la Loi précise que « [l]e mandat du président du conseil d'administration et du président-directeur général est d'au plus cinq ans. Le mandat des autres membres du conseil nommés par le gouvernement est d'au plus trois ans. Ces mandats sont renouvelables. »

L'article 13 mentionne qu'« [à] l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau. »

# LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN COURS D'EXERCICE 2013-2014



PRÉSIDENT

FRANÇOIS BIRON

**Fonctions professionnelles**

Directeur de projets, Mine Arnaud inc.



VICE-PRÉSIDENT  
ET ADMINISTRATEUR

DANIEL MARCOTTE

**Fonctions professionnelles**

Il a occupé les fonctions de directeur général du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue jusqu'à sa retraite, en août 2013.



PRÉSIDENT-DIRECTEUR  
GÉNÉRAL

JEAN CARRIER

Il est demeuré en poste depuis la fondation de l'Institut jusqu'au 26 août 2014.

ROBERT MARQUIS

Il occupe les fonctions de président-directeur général depuis le 26 août 2014.



## ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

JUDITH CÔTÉ

Directrice de la formation des adultes et de la formation professionnelle à la Commission scolaire Kativik. Elle a représenté cette commission scolaire jusqu'en août 2013.

RENÉE GARON

Directrice générale du Développement de l'industrie minière

Représentante du sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, à compter de février 2014

JOHANNE JEAN

Rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

## - SUITE -

## MICHÈLE PERRON

Directrice générale de la Commission scolaire de la Baie-James

## ANNIE ROCHETTE

Directrice générale du Centre de technologie minérale et de plasturgie inc.

## MICHEL AUBERTIN

Professeur au Département des génies civil, géologie et des mines à l'École Polytechnique de Montréal et titulaire de la Chaire industrielle CRSNG-Polytechnique-UQAT en environnement et gestion des rejets miniers

## DONALD BHÉRER

Directeur général du Cégep de Sept-Îles

## DANIEL DESBIENS

Directeur général de la formation professionnelle et technique  
Représentant du sous-ministre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport jusqu'en février 2014.

## ROGER TREMBLAY

Directeur général des régions. Il a succédé à Daniel Desbiens à compter de février 2014, à titre de représentant du sous-ministre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

## PIERRE DESJARDINS

Directeur de l'éducation des adultes à la Commission scolaire Crie

## ROBERT GIGUÈRE

Directeur de Géologie Québec  
Représentant du sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles jusqu'à sa promotion au sein du ministère comme directeur général de Géologie Québec, au printemps 2013. Il a été remplacé par Martin Labrecque à compter de mai 2013.

## MARTIN LABRECQUE

Directeur par intérim de la Direction des politiques, de la coordination et des affaires intergouvernementales  
Représentant du sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de mai 2013 à février 2014. Il a été remplacé par Renée Garon à compter de février 2014.

## MARIAN LAVOIE

Directeur général adjoint du Nord et de l'Est, Emploi-Québec

Représentant du sous-ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

## DONALD NOËL

Coordonnateur régional, région Nord/Nord-Ouest pour le Syndicat des Métallos

## ROBERT POULIN

Directeur général de la formation collégiale

Représentant du sous-ministre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science depuis mars 2014

# DÉPART EN COURS D'EXERCICE

JEAN CARRIER, JUDITH CÔTÉ, DANIEL DESBIENS,  
ROBERT GIGUÈRE, MARTIN LABRECQUE

## *Remerciements*

Les cinq membres qui nous ont quittés cette année ont largement contribué à créer au sein du conseil d'administration le climat d'échange harmonieux dans lequel nous évoluons maintenant. Nous profitons de l'occasion pour leur témoigner notre reconnaissance.

Sous la gouverne de Jean Carrier, l'Institut a été créé de toutes pièces. Le premier président-directeur général a instauré des liens de confiance forts au sein d'un vaste réseau de collaborateurs. Les alliances nouées par Jean Carrier ont également permis de nourrir des projets structurants réalisés de concert avec de nombreux partenaires qui proviennent de tout le Québec. Sa contribution à la naissance de l'Institut a été remarquable, car il a su cibler des dossiers d'actualité

et démarrer des projets porteurs d'innovation et d'originalité, portés par l'esprit de collaboration qui anime l'Institut.

Il apparaît également opportun de souligner l'importance de l'implication de tous les administrateurs qui nous quittent cette année. Ils ont contribué individuellement et collectivement à l'implantation et à la croissance d'une nouvelle organisation, faisant de la quête de la qualité de la formation de la main-d'œuvre minière une priorité absolue. Les attentes du gouvernement du Québec à cet égard étaient importantes. Ces personnes ont toutes relevé ce beau et grand défi avec brio en contribuant à développer un esprit d'équipe fort et en animant un nouveau réseau de partenaires, lequel continue à croître d'année en année.



## PROCESSUS DE **REMPLACEMENT**

---

Les modifications apportées à la Loi sur l'Institut national des mines le 1<sup>er</sup> février 2014 changent sensiblement la composition du conseil d'administration. Des consultations seront nécessaires avant que la nomination des nouveaux membres, qui proviendront du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, puisse faire l'objet d'un décret gouvernemental. De nouvelles nominations sont également attendues pour pourvoir les postes devenus vacants en cours d'exercice et dévolus aux associations d'employeurs, au Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (CSMO Mines) ainsi qu'à la Commission scolaire Kativik.

---



# FAITS SAILLANT DE L'ANNÉE 2013-2014

Les faits saillants de l'année 2013-2014 sont regroupés sous les trois thèmes suivants en lien avec les enjeux prioritaires :



DÉVELOPPEMENT  
D'OUTILS  
PERFORMANTS



PROJETS NOVATEURS  
POUR UNE FORMATION  
D'AVANT-GARDE



PROMOTION ET  
CONSOLIDATION DES  
PARTENARIATS

## CONCEPTION D'OUTILS PERFORMANTS

Désormais, l'Institut dispose de deux nouveaux outils de gestion. Ils serviront à proposer des modifications à l'offre de formation en réponse aux besoins émergents générés par le développement de l'industrie minière.

Le premier outil est une base de données originale et performante, conçue en partenariat. Le second est un mécanisme de surveillance des nouvelles tendances en matière d'innovation liée à la formation minière. Cette veille ciblée permet, d'une part, de produire un bulletin d'information quinzomadaire et, d'autre part, d'obtenir au besoin des notes de recherche sur les expériences novatrices en cours dans les pays du monde où l'exploitation minière est présente.



## UNE BASE DE DONNÉES SUR L'OFFRE DE FORMATION

Depuis la fin de l'exercice 2013-2014, l'Institut national des mines dispose d'une base de données bien alimentée et interrogeable, constituée avec le soutien de l'Institut de la statistique du Québec et en partenariat avec les deux ministères concernés : le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS). Ce nouvel outil de planification original et puissant constitue une valeur ajoutée substantielle, car il permet de connaître le nombre d'inscriptions et le taux de diplomation des étudiants ainsi que le taux d'emploi des nouveaux diplômés, et ce, pour tous les programmes liés au secteur minier et offerts par les établissements d'enseignement secondaire, collégial et universitaire au Québec.

L'Institut doit maintenant apprendre à utiliser cette banque de données pour en extraire des analyses et des synthèses rigoureuses et pertinentes répondant aux besoins variés de ses partenaires. Ce nouvel outil sera également très utile à la production de diagrammes accompagnant les avis et les recommandations transmis au ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, lesquelles statistiques pourront avoir une certaine compatibilité avec les systèmes de données statistiques du gouvernement du Québec.



## UNE VEILLE STRATÉGIQUE CONVIVIALE ET PERFORMANTE

L'Institut dispose depuis cette année d'un outil de veille performant qui permet de suivre de très près les nouvelles tendances en matière d'innovation liée à la formation minière ainsi que les expériences novatrices en cours au Québec et dans les pays du monde où l'exploitation minière est présente. Cet outil stratégique permet également de mieux orienter les projets pilotes de l'Institut qui ciblent l'innovation en formation minière.

Le bulletin électronique Mine@venir découle de cet outil de veille. Il est diffusé sur une base quinzomadaire au sein d'un vaste réseau de partenaires individuels, institutionnels et industriels. De plus, tout internaute ayant un intérêt pour

ce bulletin peut s'y abonner gratuitement sur le site web de l'Institut au [inmq.qc.ca](http://inmq.qc.ca). En 2013-2014, le format et le contenu de Mine@venir ont été complètement revus pour en faire un outil plus convivial qui maximise sa portée et contribue, de ce fait, à l'avancement du réseau québécois.

L'outil de veille de l'Institut prévoit également la production à la demande de notes de recherche thématiques. Ces notes seront particulièrement utiles pour établir les portraits d'ensemble qui seront intégrés aux avis et aux recommandations transmises au ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

## PROJETS NOVATEURS POUR UNE FORMATION D'AVANT-GARDE

En tenant pour acquis que l'industrie mise sur une main-d'œuvre capable d'adaptation et d'innovation, l'Institut réalise, avec ses partenaires, des enquêtes et des projets pilotes pour bien cerner les besoins de formation et pour, par la suite, expérimenter de nouvelles façons de faire. Cette année, les simulateurs miniers ont également été au cœur des préoccupations.

## PUBLICATION D'UN RAPPORT D'ENQUÊTE

En 2013-2014, l'Institut a publié un rapport d'enquête qui brosse un portrait de la formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel. Ce portrait documente les façons de faire, les ressources consenties et les besoins prioritaires des entreprises. Il fait ressortir également les lacunes décelées par les entreprises quant à l'offre de formation publique. Ce rapport d'enquête a permis à l'Institut de tirer des conclusions menant à trois recommandations, lesquelles auront une incidence sur la suite de ses travaux.

## PROJET PILOTE EN FORMATION À DISTANCE

En ce qui concerne les projets pilotes, l'Institut finance actuellement un ambitieux projet mettant à profit les technologies de l'information et de la communication (TIC). Les résultats découlant de ce projet permettront de pallier certaines lacunes qui avaient déjà été déterminées et qui ont été soulignées de nouveau dans l'enquête sur la formation dispensée en entreprise.

Ce projet recourt aux technologies de l'information et de la communication à des fins de pédagogie pour moderniser, standardiser et rendre plus accessibles à distance et par Internet des formations minières sélectionnées. L'Institut consent de grands efforts à ce projet, qui comporte deux volets. Dans les deux cas, le défi consiste à innover à partir de matériel existant et utilisé en classe.

Le premier volet est le plus avancé. Il permettra d'apporter des améliorations significatives au programme de formation des travailleurs miniers en cheminement de carrière. Le programme en question vise plus particulièrement les formateurs en entreprise inscrits au cours intitulé « La formation modulaire du travailleur minier (FMTM) ». Ce premier volet du projet sur les TIC est rendu à l'étape de l'essai sur une première cohorte d'étudiants en environnement contrôlé. Il a été rendu possible grâce au partenariat qui réunit l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois en ce qui a trait à l'expertise et à l'accès au contenu d'une formation réelle, ainsi que la compagnie Les Productions Balbuzard, qui se spécialise dans la production d'outils numériques d'animation et de modélisation 3D. Les enseignements tirés de ce premier volet serviront à accélérer la livraison du deuxième.

Le deuxième volet du projet avec les TIC vise une clientèle distincte. Il permettra également de mettre à l'essai d'autres technologies numériques, notamment la reconstitution en 3D d'environnements miniers souterrains pour offrir à distance le module de formation en santé et sécurité prévu au DEP en extraction du minerai. Ce volet amène également à élargir le partenariat existant en tissant dès le départ des liens étroits avec la Commission scolaire de la Baie-James, nouvellement accréditée pour offrir le cours en extraction de minerai.

Offrir une formation d'avant-garde aux jeunes à la recherche d'un premier emploi, notamment une clientèle ciblée non conventionnelle, et aux travailleurs miniers expérimentés en quête de perfectionnement est un enjeu majeur, au cœur de la mission de l'Institut. Les travaux réalisés dans le cadre de ces deux volets du projet avec les TIC présentent un grand intérêt à cet égard, à la fois pour la formation de base de niveau secondaire (DEP) des travailleurs miniers et pour la formation continue offerte en entreprise et destinée au perfectionnement des employés en poste. En réalisant ce projet, l'Institut contribue aux besoins d'amélioration des compétences professionnelles requises par l'industrie minière.

Le rapport d'évaluation des deux volets de ce projet pilote sera présenté en décembre 2014. À plus long terme, l'Institut compte utiliser une approche par projet similaire pour mettre en réseau d'autres établissements publics d'enseignement professionnel, technique et universitaire et favoriser le partenariat avec l'industrie minière.

## AUTRES PROJETS EN COURS

En 2013-2014, l'Institut a également constaté qu'il y a un potentiel phénoménal associé à la formation professionnelle à l'aide de simulateurs miniers de dernière génération. Inspirés des simulateurs aéronautiques et militaires à très haute performance, ces simulateurs sont désormais mobiles, ce qui permet notamment de rapprocher la formation des sites en exploitation, une demande récurrente de l'industrie.

Les simulateurs miniers représentent donc actuellement un sujet de recherche important de l'Institut. Amorcée en 2013-2014, cette recherche documentaire permettra la production d'un premier avis formel de l'Institut, qui sera soumis au ministre concerné. Cet avis inclura des recommandations visant une adaptation rapide du réseau de l'éducation aux besoins changeants d'une industrie qui utilise des équipements de plus en plus gros et complexes pour lesquels la formation offerte actuellement dans le réseau public n'est pas optimale.

L'Institut a aussi entamé, en 2013-2014, une démarche d'évaluation du matériel didactique disponible pour l'enseignement des sciences au primaire et inspiré des roches, des minéraux et des mines. Ce projet s'inscrit directement dans la foulée d'un avis du Conseil supérieur de l'éducation dévoilé en août 2013 et concernant l'enseignement des sciences au primaire et au premier cycle du secondaire. Le projet en cours permettra de mettre en contexte le matériel didactique intitulé « L'exploration du Vaisseau Terre » porté à notre attention et retenu pour cette évaluation. Les résultats préliminaires de ce projet en cours démontrent que du matériel pédagogique analogue à celui qui est évalué existe dans différentes régions du Québec. Ce projet de l'Institut bénéficie également du soutien du MELS et de plusieurs commissions scolaires de la région de Montréal, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. L'objectif poursuivi est de rehausser le statut de l'enseignement des sciences au primaire en soutenant davantage les enseignants.



## PROMOTION ET CONSOLIDATION DES PARTENARIATS

En 2013-2014, un premier plan de communication a été élaboré pour mieux valoriser les résultats des travaux de l'Institut et baliser ses activités de promotion. L'implantation de ce plan nécessitera l'affectation de nouvelles ressources humaines et financières. Conformément à ce plan, l'Institut a déjà réalisé plusieurs importantes activités de promotion ciblées.

La consolidation et l'élargissement des partenariats existants, notamment auprès d'intervenants institutionnels du secteur minier, des institutions d'enseignement et des ministères et organismes, ont également été au centre des préoccupations de promotion.

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (CSMO Mines) demeure le partenaire privilégié de l'Institut en ce qui a trait à la promotion des métiers et des professions en lien avec l'industrie minière. Le partenariat établi avec le CSMO Mines a permis une présence active dans plusieurs salons éducation-emploi, congrès et colloques de même que dans plusieurs écoles du Québec. Cette présence dans les écoles s'est manifestée tout particulièrement par deux activités : le projet Mines et Vie et le concours Zoom minier.

Le projet Mines et Vie a permis de faire vivre à des élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, dans le cadre de leurs cours de sciences, des expériences à caractère scientifique en lien avec le domaine minier. Pour sa part, le concours Zoom minier a été offert cette année aux écoles secondaires de toutes les régions du Québec. Le succès remporté par ce concours se traduit à la fois par une augmentation de la participation et par la qualité des productions soumises à l'évaluation du jury. Les résultats de ce concours sont disponibles sur [zoomminier.com](http://zoomminier.com).

En cours d'exercice, l'Institut national des mines a aussi consolidé le partenariat existant avec la table des ressources humaines de l'Association minière du Québec en participant aux réunions de ce comité et en convenant de l'organisation conjointe d'un atelier thématique, qui doit se dérouler l'automne prochain en même temps que le congrès Québec Mines 2014, lequel se tiendra du 17 au 20 novembre 2014 ([quebecmines.mrn.gouv.qc.ca](http://quebecmines.mrn.gouv.qc.ca)).

Un nouveau partenariat fort prometteur établi en 2013-2014 prend la forme d'une entente de trois ans conclue avec l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) pour mieux faire connaître le secteur minier aux conseillers pédagogiques et aux conseillers en orientation scolaire de tout le Québec. Ce partenariat se matérialise par une participation active à deux activités annuelles de l'AQISEP, dont une au printemps, à Québec, et une au cours de l'été, dans une ville différente chaque année.

La promotion internationale de la formation minière offerte au Québec est un autre enjeu important qui a fait l'objet d'efforts importants en 2013-2014. L'Institut est particulièrement intéressé à s'impliquer pour générer de nouveaux partenariats stratégiques interordres qui permettront de définir davantage l'offre de formation minière du Québec dans les pays de la francophonie. L'objectif de l'Institut à cet égard est d'offrir à nos établissements d'enseignement de nouvelles occasions d'affaires axées sur l'innovation et la conception de projets novateurs et structurants pour le réseau québécois. C'est dans cette perspective qu'en 2013-2014 l'Institut est devenu membre de la coopérative Éducation internationale, une organisation solide du réseau de l'enseignement secondaire et professionnel, très active sur la scène internationale et de plus en plus engagée dans le secteur minier.

Par ailleurs, la concertation interministérielle demeure un sujet d'actualité dans tous les dossiers de promotion de l'Institut. Les réunions ordinaires du conseil d'administration offrent à cet égard un lieu d'échange constructif avec les représentants des quatre ministères concernés, soit le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

# QUELQUES CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES

## RESSOURCES HUMAINES

En ce qui a trait à la gestion des ressources humaines, en 2013-2014, nous avons mis au point une grille d'évaluation des employés et nous avons accordé beaucoup d'attention au suivi des mandats respectifs de ces derniers. Nous avons également tenu des réunions de coordination auxquelles participent tous les employés et instauré un tableau de suivi pour mieux coordonner les activités de l'Institut. Ce tableau est mis à jour régulièrement.

Également, en vue d'assurer le maintien des activités de veille dans le cadre de la réalisation de projets pilotes et de traiter différents dossiers particuliers pour lesquels nous ne disposons pas de l'expertise nécessaire à l'interne, l'Institut a encore une fois eu recours à des ressources externes. À court terme, il pourrait toutefois devenir nécessaire d'embaucher un agent de communication et, à moyen terme, un deuxième chargé de projet possédant une expertise pédagogique.

## RESSOURCES FINANCIÈRES

À la lumière des résultats du présent exercice financier, nous remarquons une augmentation graduelle des dépenses annuelles associées à la réalisation de projets en lien direct avec notre mission. Toutefois en 2013-2014, nous n'avons pas encore engagé l'ensemble des fonds disponibles. Le manque de ressources internes explique en bonne partie ce résultat.

## RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Le site Web de l'Institut offre actuellement une gamme de services de plus en plus étendue. Des documents, présentations, rapports d'enquête et bulletins de veille y sont accessibles gratuitement. Quant à la base de données élaborée en 2013-2014, elle représente un outil essentiel dont le plein potentiel reste à exploiter.

Pour assurer ses besoins techniques, l'Institut bénéficie toujours du soutien de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois. L'intégration des bureaux au sein du Centre national des mines permet également à la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois de fournir à l'Institut le soutien informatique nécessaire à son exploitation. À plusieurs égards, l'Institut est tributaire du développement des ressources informationnelles de cette entité, notamment en ce qui concerne les stratégies d'acquisition et le parcours de mise à niveau des logiciels des postes de travail. Toutefois, depuis l'adhésion au système de visioconférence Jabber, offert par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), l'Institut dispose de son propre système de visioconférence. De plus, l'Institut suit attentivement l'évolution du dossier de la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement en participant régulièrement au Forum des dirigeants de l'information.

# AU SUJET DES COMITÉS

## COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit de l'Institut a tenu quatre rencontres durant l'exercice financier 2013-2014. Il est composé de quatre membres du conseil d'administration, du président-directeur général de même que de l'adjointe administrative, qui agit également à titre de secrétaire du conseil d'administration, sans droit de vote. Les représentants du Vérificateur général du Québec (VGQ) sont invités à participer aux rencontres du comité dans le cadre de la planification et de la présentation de l'audit des états financiers annuels.

Les sujets principaux abordés lors de ces rencontres ont été :

- analyse des prévisions budgétaires 2013-2014;
- présentation des états financiers clos le 31 mars 2013 et résultats de l'audit effectué par le Vérificateur général du Québec;
- analyse de l'état des résultats au 30 novembre 2013, bilan des réalisations du plan d'action, analyse d'une demande financière et poste vacant à pourvoir au sein du comité;
- présentation du plan d'audit 2013-2014 par le Vérificateur général du Québec.

## COMITÉ DE VEILLE STRATÉGIQUE

Le comité de veille stratégique est composé de six membres du conseil d'administration et de la chargée de projet de l'Institut. Le comité s'est réuni une fois au cours de l'année 2013-2014 en vue d'établir les thématiques pour l'indexation des articles de la veille. Par la suite, chaque membre a individuellement évalué les bulletins de veille Mine@venir pour la pertinence de son contenu et validé les liens avec ces thématiques.

## COMITÉ RESSOURCES HUMAINES

Ce comité, composé de quatre membres du conseil et du président-directeur général, a préparé le plan d'effectifs 2014-2015 en vue d'être adopté par le conseil d'administration en mai 2014.

La répartition de l'effectif en poste au 31 mars 2014 correspond au plan d'effectifs adopté en mai 2013 et il se répartit comme suit :

| SECTEURS D'ACTIVITÉ                            | 2013<br>2014 | 2012<br>2013 | ÉCART |
|--|--------------|--------------|-------|
| DIRECTION GÉNÉRALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION | 1            | 1            | 0     |
| PROJETS, RECHERCHES ET ANALYSES                | 1            | 1            | 0     |
| ADMINISTRATION                                 | 2            | 2            | 0     |

RÉSULTATS RELATIFS  
AUX OBJECTIFS DE LA

# PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2016

---

Cette section présente les résultats comparatifs obtenus depuis l'année financière 2011-2012.  
Avant cette date, les travaux de l'Institut ont porté essentiellement sur sa mise en place  
et sur la préparation du plan stratégique 2011-2016.

---

# ENJEU

# 1

LE DÉPLOIEMENT  
OPTIMAL DE L'OFFRE  
DE FORMATION

Orientation : Favoriser un déploiement optimal de l'offre de formation permettant de répondre aux besoins générés par le développement de l'industrie minière.

## AXE D'INTERVENTION 1

Veille stratégique

### Objectif

- 1 Produire et diffuser de l'information objective sur l'évolution du contexte de formation de la main-d'œuvre en lien avec l'industrie minière.

Indicateur A.1.1 - **Structure de veille stratégique mise en place**

#### RÉSULTATS

CIBLE  
PLURIANNUELLE

**2013-2014**

← **2012-2013** ← **2011-2012**

Maintien des activités de veille  
Redéfinition des sujets et des  
thématiques d'indexation

Indexation des articles  
retenus selon neuf  
thématiques

Choix de neuf sujets  
de veille

Indicateur A.1.2 - **Publication périodique de résultats de veille stratégique**

Optimisation de la diffusion du bulletin  
Mine@venir  
Diffusion de 23 bulletins quinzomadaires

Engagement à produire  
20 bulletins de veille  
dans les 12 prochains  
mois

Aucun résultat

## AXE D'INTERVENTION 2

### Inventaire de l'offre de formation actuelle

#### Objectifs

- 2 Inventorier l'offre de formation des établissements d'enseignement en lien avec le développement de l'industrie minière.

Indicateur A.2.2 - Base de données évolutive

#### RÉSULTATS

CIBLE  
PLURIANNUELLE

2013-2014

← 2012-2013 ← 2011-2012

Développement avec l'Institut de la statistique du Québec de nouveaux outils pour utiliser la base de données afin de générer des portraits utiles

Resserrement des liens d'affaires avec les ministères concernés par la formation et le secteur minéral pour obtenir de nouvelles données statistiques

Élaboration d'une base de données plus performante

Base de données établie et en fonction pour les trois ordres d'enseignements

- 3 Établir un portrait de la formation dispensée dans les entreprises en lien avec le développement de l'industrie minière.

Indicateur A.2.3 - Rapport soumis au CA

#### RÉSULTATS

CIBLE  
PLURIANNUELLE

2013-2014

← 2012-2013 ← 2011-2012

Diffusion du rapport d'enquête 2013 : Portrait de la formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel

Réflexion sur l'établissement d'un portrait des meilleures pratiques en entreprise et dans le réseau public pour la formation des travailleurs autochtones et des Inuits au Québec et au Canada

Réalisation d'une enquête sur la formation en entreprise

Aucun résultat

- 4 Inventorier les centres d'expertise du Québec contribuant ou pouvant contribuer au développement de l'offre de formation qui s'adresse à l'industrie minière.

## Indicateur A.2.4 - Base de données

## RÉSULTATS

| CIBLE PLURIANNUELLE | 2013-2014   | ← 2012-2013 ← 2011-2012  |
|---------------------|---|--|
|                     | <p>Établissement de liens d'affaires entre l'INMQ et les ministères du gouvernement du Québec concernés par la formation et le secteur minéral</p> <p>Réflexion sur l'élaboration d'une stratégie de promotion internationale concertée portant sur l'offre de formation minière des établissements d'enseignement secondaire, collégial et universitaire du Québec</p> | <p>Diverses collaborations avec les ministères concernés</p> <p>Production du premier inventaire des centres d'expertise</p> |

## AXE D'INTERVENTION 3

## Estimation des besoins de formation par région

**Objectif**

- 5 Mettre en place des pratiques, des outils et des services qui permettent de déterminer les besoins de formation et leur répartition géographique.

## Indicateur A.3.5 - Modèle d'estimation

## RÉSULTATS

| CIBLE PLURIANNUELLE | 2013-2014   | ← 2012-2013 ← 2011-2012   |
|---------------------|---|---|
|                     | <p>Réalisation d'une enquête sur l'estimation des besoins de main-d'œuvre pilotée par le CSMO Mines et financée à parts égales entre trois directions régionales du MESS (Emploi-Québec), l'INMQ et le CSMO Mines.</p> <p>Préparation de questions précises à inclure à cette enquête portant sur les besoins de formation qui découlent des prévisions de main-d'œuvre</p> | <p>Partenaire à part entière au prochain recensement sur les besoins de main-d'œuvre piloté par le CSMO Mines</p> <p>Recherche d'un moyen efficace de faire le lien entre les besoins de main-d'œuvre et les besoins de formation</p> |

| Indicateur A.3.5 - Estimations disponibles |   |  |   |
|--|---|--|---|
| CIBLE<br>PLURIANNUELLE                     | <b>2013-2014</b>  | ← <b>2012-2013</b>   | ← <b>2011-2012</b>  |
|  | L'enquête prévue en 2013 est reportée d'une année<br><br>Participation à l'attribution de contrats pour la réalisation de l'enquête et le traitement des données<br><br>Échéance automne 2014 | Préparation en vue d'une nouvelle enquête pour juillet 2013. | Estimation des besoins de main-d'œuvre recueillie en 2009 par le CSMO Mines |

## AXE D'INTERVENTION 4

### Outils soutenant l'optimisation de l'offre

#### Objectifs

- ⑥ Développer un réseau de partenaires facilitant l'identification et le recrutement d'étudiants.

| Indicateur A.4.6 - Portrait de la disponibilité d'étudiants |   |                           |  |
|---|---|---------------------------|--|
| RÉSULTATS   |   |                           |  |
| CIBLE<br>PLURIANNUELLE                                      | <b>2013-2014</b>  | ← <b>2012-2013</b>        | ← <b>2011-2012</b>   |
|   | Réseau élargi, nouveau partenariat<br><br>Réflexion sur la formulation d'une stratégie de promotion internationale concertée de l'offre de formation minière des établissements d'enseignement secondaire, collégial et universitaire du Québec | Réseau établi et efficace | Réseau en développement<br>Concertation avec certains organismes |

- ⑦ Mettre en place des pratiques et des outils qui permettent d'optimiser le déploiement de l'offre de formation.

| Indicateur A.4.7 - Outils d'évaluation |  |                      |                    |
|--|--|----------------------|--------------------|
| RÉSULTATS                              |  |                      |                    |
| CIBLE<br>PLURIANNUELLE                 | <b>2013-2014</b>   | ← <b>2012-2013</b>   | ← <b>2011-2012</b> |
|  | Travaux préliminaires pour la préparation d'un avis sur l'utilisation de simulateurs miniers mobiles pour la formation professionnelle<br><br>Démarrage d'un projet pilote pour la formation à distance : modèle préliminaire d'application des technologies de l'information et des communications dans la formation de la main-d'œuvre du secteur minier | Deux nouveaux outils | Aucun résultat     |



- 8 Mettre en place un réseau d'organisations contribuant à l'optimisation de la livraison de l'offre de formation.

Indicateur A.4.8 - Réseau fonctionnel

RÉSULTATS

CIBLE  
PLURIANNUELLE

**2013-2014**

← **2012-2013** ← **2011-2012**

Présentation de l'INMQ sur différentes tribunes et mise en place de partenariats

Établissement d'une équipe de partenaires pour documenter l'utilisation de simulateurs miniers mobiles dans la formation professionnelle

Établissement d'une équipe de partenaires pour la réalisation du projet pilote : modèle préliminaire d'application des technologies de l'information et des communications dans la formation de la main-d'œuvre du secteur minier

Établissement d'une équipe de partenaires pour la définition d'une stratégie de promotion internationale concertée de l'offre de formation minière des établissements d'enseignement secondaire, collégial et universitaire du Québec

Plan de projet pour 2013-2014 élaboré

Aucun résultat



# ENJEU

## 2

### UNE OFFRE DE FORMATION D'AVANT-GARDE

Orientation : Contribuer au développement d'une offre de formation d'avant-garde en réponse aux besoins évolutifs des compétences requises par l'industrie minérale qui mise sur une main-d'œuvre capable d'innovation et d'adaptation.

## AXE D'INTERVENTION 5

Documentation de tendances à l'origine du changement

### Objectifs

- ⑨ Établir un portrait de l'évolution des besoins en matière de compétences de la main-d'œuvre de l'industrie minérale.

Indicateur A.5.9 - **Portrait des besoins**

#### RÉSULTATS

| CIBLE<br>PLURIANNUELLE | 2013-2014   | ← 2012-2013    | ← 2011-2012    |
|------------------------|---|----------------|----------------|
|                        | Thématique incorporée aux activités de veille pour documenter les besoins<br>—<br>Optimisation du contenu du bulletin Mine@venir pour partager la compréhension des besoins<br>—<br>Diffusion du rapport d'enquête 2013 : Portrait de la formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel<br>—<br>Participation aux travaux du comité des ressources humaines de l'AMQ | Aucun résultat | Aucun résultat |

- 10 Établir un portrait des tendances en matière de recherche scientifique et technologique, et d'innovation organisationnelle, sociale et commerciale relatives au développement des compétences de la main-d'œuvre de l'industrie minière à l'échelle nationale et internationale.

Indicateur A.5.10 - **Portrait comparatif international**

RÉSULTATS

| CIBLE PLURIANNUELLE | 2013-2014   | ← 2012-2013    | ← 2011-2012    |
|---------------------|---|----------------|----------------|
|                     | <p>Thématique incorporée aux activités de veille</p> <p>Optimisation du contenu du bulletin Mine@venir pour partager la compréhension du portrait établi</p> <p>Diffusion du rapport d'enquête 2013 : Portrait de la formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel</p> <p>Portrait établi relativement à l'utilisation de simulateurs miniers mobiles pour la formation professionnelle</p> <p>Réflexion sur le portrait des meilleures pratiques relativement à la formation de travailleurs autochtones et des Inuits</p> | Aucun résultat | Aucun résultat |

## AXE D'INTERVENTION 6

### Actualisation de l'offre de formation

#### Objectif

- 11 Conseiller le ministre sur les modifications à apporter à l'offre de formation s'adressant à l'industrie minière.

Indicateur A.6.11 - **Recommandations et avis**

RÉSULTATS

| CIBLE PLURIANNUELLE | 2013-2014   | ← 2012-2013   | ← 2011-2012  |
|---------------------|---|---|--|
|                     | <p>Travaux préliminaires à la production d'un avis sur l'utilisation de simulateurs miniers mobiles pour la formation professionnelle</p> <p>Travaux préliminaires à la production d'un avis portant sur l'évaluation de matériel pédagogique inspiré des roches, des minéraux et des mines pour l'enseignement des sciences au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> cycle du primaire</p> <p>À la demande du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, démarrage des travaux visant à proposer une stratégie de promotion internationale concertée de l'offre de formation minière des établissements d'enseignement</p> | Deux avis ont été transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport | Préparation d'un avis à l'intention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport |

## AXE D'INTERVENTION 7

### Développement d'environnements éducatifs adaptés

#### Objectif

- 12 Documenter et structurer des approches et des stratégies adaptées aux spécificités des différentes clientèles étudiantes et des entreprises.

#### Indicateur A.7.12 - Portfolio d'approches et de stratégies

#### RÉSULTATS

| CIBLE PLURIANNUELLE | 2013-2014   | ← 2012-2013 ← 2011-2012                     |
|---------------------|---|---|
|                     | <p>Documentation de l'importance accordée aux clientèles nordiques autochtones et inuites incorporée au rapport d'enquête 2013 : Portrait de la formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel.</p> <p>Réflexion sur l'établissement d'un portrait des meilleures pratiques en entreprise et dans le réseau public pour la formation des travailleurs autochtones et des Inuits au Québec et au Canada</p> <p>Participation à l'École de terrain Abitibi 2014 destinée aux géologues de la francophonie afin de nourrir la réflexion sur la définition d'une stratégie de promotion internationale concertée de l'offre de formation minière des établissements d'enseignement du Québec</p> | <p>Aucun résultat</p> <p>Aucun résultat</p> |

- 13 Contribuer au développement d'approches et de stratégies misant sur les technologies de pointe.

#### Indicateur A.7.13 - Expérimentation avec des partenaires et des projets pilotes

#### RÉSULTATS

| CIBLE PLURIANNUELLE | 2013-2014  | ← 2012-2013 ← 2011-2012  |
|---------------------|--|--|
|                     | <p>Documentation de l'importance accordée à la formation par simulation incorporée au rapport d'enquête 2013 : Portrait de la formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel</p> <p>Poursuite du projet pilote : modèle préliminaire d'application des technologies de l'information et des communications dans la formation de la main-d'œuvre du secteur minier</p> | <p>Projet pilote mis en place en janvier 2013 (en cours de réalisation)</p> <p>Inventaire des possibilités sélectionné</p> |



# ENJEU

## 3

L'ATTRACTION ET LA  
RÉTENTION DANS LE  
RÉSEAU ÉDUCATIF

Orientation : Contribuer à l'attraction et à la rétention dans le réseau éducatif ainsi qu'à la promotion des métiers, des professions et de la formation du secteur minéral.

## AXE D'INTERVENTION 8

Promotion

### Objectifs

14 Contribuer aux activités de promotion des programmes de formation en lien avec l'industrie minérale

Indicateur A.8.14 - Ententes de participation et activités

### RÉSULTATS

CIBLE  
PLURIANNUELLE

**2013-2014**

← **2012-2013** ← **2011-2012**

Implantation d'un plan de communication en vue d'optimiser la participation de l'Institut à diverses activités promotionnelles

Présentation de l'INMQ sur différentes tribunes telles : Congrès de la SIM à Besançon (FR), Cocus des députés régionaux de l'A.-T., Québec Mines international, MELS, ISQ, AQISEP, AMQ (comité des RH) et Table interordres du Nord-du-Québec.

Diverses activités réalisées (participation à 13 événements, Mines et Vie et Zoom minier)

Diverses activités réalisées

Grâce au nouveau partenariat conclu avec l'AQISEP, établissement d'une stratégie commune d'intervention auprès des conseillers pédagogiques et des conseillers en orientation pour promouvoir les programmes de formation en lien avec l'industrie minière

Poursuite du partenariat existant avec le CSMO Mines pour la réalisation du concours Zoom minier élargi à une plus vaste clientèle et pour les activités scientifiques de Mines et Vie

- 15 Soutenir les activités mises en œuvre pour promouvoir les compétences essentielles préalables à la formation professionnelle ou technique de l'industrie minière.

Indicateur A.8.15 - Nombre d'activités réalisées avec le support de l'Institut

RÉSULTATS

| CIBLE PLURIANNUELLE  | 2013-2014                             | ← 2012-2013 ← 2011-2012   |
|--|---------------------------------------|---------------------------|
| Implantation d'un plan de communication en vue d'optimiser la participation de l'Institut à diverses activités promotionnelles<br>Présentation de l'INMQ sur des tribunes sélectionnées, notamment le colloque annuel de l'AQISEP sur l'approche orientante en mars 2013<br>Financement de l'activité Mines et Vie organisée par le CSMO Mines | Réseau de personnes-ressources établi | Réseau de contacts établi |



- 16 Contribuer aux activités de promotion et de réseautage à l'échelle nationale et internationale ciblant le recrutement d'étudiants, de professeurs et de chercheurs qui participent au développement de l'innovation dans le secteur minéral

Indicateur A.8.16 - **Nombre d'activités réalisées avec la participation de l'Institut**

RÉSULTATS

| CIBLE PLURIANNUELLE | 2013-2014  | ← 2012-2013 ← 2011-2012                     |
|---------------------|--|---|
|                     | <p>Implantation d'un plan de communication en vue d'optimiser la participation de l'Institut à diverses activités promotionnelles, nationales et internationales</p> <p>Participation active du PDG de l'Institut au CA de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM qui vise spécifiquement le recrutement et l'innovation</p> <p>Participation à l'École de terrain Abitibi 2014 destinée aux géologues de la francophonie qui permet d'intégrer l'Institut au sein d'un réseau international incluant un grand nombre d'institutions universitaires et gouvernementales du Québec, de la France et du Maroc</p> <p>Conférence donnée en automne 2013 au congrès de la Société française de l'industrie minière à Besançon et participation au congrès à des fins de réseautage international</p> <p>Réflexion en cours sur la définition d'une stratégie de promotion internationale concertée de l'offre de formation minière des établissements d'enseignement secondaire, collégial et universitaire du Québec</p> | <p>Aucun résultat</p> <p>Aucun résultat</p> |

- 17 Promouvoir l'utilisation d'un contenu éducatif sur l'industrie minière dans les programmes de formation générale au primaire, au secondaire et au collégial.

Indicateur A.8.17 - **Nombre d'interventions auprès des concepteurs de programmes de formation**

RÉSULTATS

| CIBLE PLURIANNUELLE | 2013-2014  | ← 2012-2013 ← 2011-2012  |
|---------------------|--|--|
|                     | <p>Évaluation du matériel pédagogique existant et inspiré des roches, des minéraux et des mines pour l'enseignement des sciences aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles du primaire</p> <p>Échanges à ce sujet avec les ministères concernés par la conception de programmes de formation</p> <p>Poursuite du partenariat avec le CSMO Mines pour l'activité Mines et Vie qui permet de rejoindre les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire dans le cadre des cours de sciences</p> | <p>Scénario d'apprentissage dans le cadre des cours de sciences de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire</p> <p>Aucun résultat</p> |

- 18 Développer avec des partenaires une stratégie de promotion des études supérieures en vue de soutenir les efforts de recherche et d'innovation du secteur minéral et de contribuer à sa mise en œuvre

Indicateur A.8.18 - **Stratégie mise en place**

RÉSULTATS

| CIBLE PLURIANNUELLE | 2013-2014   | ← 2012-2013      | ← 2011-2012    |
|---------------------|---|------------------|----------------|
|                     | <p><b>Certains éléments de la stratégie sont mis en place :</b></p> <p>La thématique recherche et innovation est incorporée aux activités de veille</p> <p>Le bulletin Mine@venir permet la diffusion d'information stratégique</p> | Analyse en cours | Aucun résultat |

## AXE D'INTERVENTION 9

### Reconnaissance des diplômes, des acquis et des compétences

#### Objectifs

- 19 Développer avec des partenaires une stratégie de promotion de la diplomation auprès des étudiants et contribuer à sa mise en œuvre.

Indicateur A.9.19 - **Stratégie mise en place**

RÉSULTATS

| CIBLE PLURIANNUELLE | 2013-2014  | ← 2012-2013    | ← 2011-2012    |
|---------------------|--|----------------|----------------|
|                     | <p><b>Certains éléments essentiels au développement de cette stratégie sont en place :</b></p> <p>L'Institut dispose depuis peu d'une base de données statistiques sur les inscriptions, la diplomation et l'emploi qui permettra la production prochaine de portraits utiles à l'établissement de cette stratégie</p> <p>Une réflexion est en cours sur les meilleures pratiques de formation en entreprise et dans le réseau public destinée aux Autochtones et aux Inuits</p> | Aucun résultat | Aucun résultat |

- 20 Développer avec des partenaires une stratégie de promotion de la diplomation auprès des entreprises et contribuer à sa mise en œuvre.

Indicateur A.9.20 - **Stratégie mise en place**

## RÉSULTATS

| CIBLE PLURIANNUELLE | 2013-2014   | ← 2012-2013 ← 2011-2012  |
|---------------------|---|--|
|                     | Établissement de partenariats avec la table des ressources humaines de l'Association minière du Québec, notamment pour l'organisation conjointe d'événements qui permettent de faire la promotion de l'obtention d'un diplôme d'études. | Présentation de l'INMQ sur différentes tribunes, notamment des congrès miniers<br>Aucun résultat |

- 21 Contribuer au développement et à la mise à jour des passerelles interordres entre les programmes de formation.

Indicateur A.9.21 - **Nombre d'ententes avec recommandation de l'Institut**

## RÉSULTATS

| CIBLE PLURIANNUELLE | 2013-2014      | ← 2012-2013 ← 2011-2012          |
|---------------------|----------------|----------------------------------|
|                     | Aucune entente | Aucun résultat<br>Aucun résultat |

- 22 Contribuer au développement de processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) ainsi que des diplômes étrangers.

Indicateur A.9.22 - **Nombre d'interventions et de recommandations**

## RÉSULTATS

| CIBLE PLURIANNUELLE | 2013-2014  | ← 2012-2013 ← 2011-2012          |
|---------------------|--|----------------------------------|
|                     | Réflexion en cours sur la pertinence pour l'Institut de formuler une recommandation sur la reconnaissance des acquis découlant de l'École de terrain Abitibi 2014 pour les géologues étrangers au sein de la francophonie. Destinée à l'Ordre des géologues du Québec, cette reconnaissance faciliterait l'adhésion à l'OGQ aux géologues étrangers qui désirent poursuivre leur carrière au Québec. | Aucun résultat<br>Aucun résultat |

# ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 MARS 2014

# TABLE DES MATIÈRES

▶ **42** ◀

RAPPORT DE  
LA DIRECTION

▶ **43** ◀

RAPPORT DE  
L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## ÉTATS FINANCIERS

▶ **44** ◀

ÉTAT DES RÉSULTATS  
ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

▶ **45** ◀

ÉTAT DE LA  
SITUATION FINANCIÈRE

▶ **46** ◀

ÉTAT DE LA VARIATION  
DES ACTIFS FINANCIERS NETS

▶ **47** ◀

ÉTAT DES  
FLUX DE TRÉSORERIE

▶ **48** ◀

NOTES  
COMPLÉMENTAIRES

# RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national des mines (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration et son comité d'audit surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et le conseil d'administration approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit ou le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Robert Marquis

Val-d'Or, le 26 mai 2014

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

## Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national des mines, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

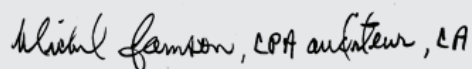
### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national des mines au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Montréal, le 26 mai 2014

INSTITUT NATIONAL DES MINES

# ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

|   | <b>2014<br/>Budget</b> | <b>2014<br/>Réel</b>  | <b>2013<br/>Réel</b> |
|---|------------------------|-----------------------|----------------------|
|   | \$                     | \$                    | \$                   |
| <b>REVENUS</b>                                      |                        |                       |                      |
| Contribution du gouvernement du Québec              | 980 000                | 1 130 000             | 400 000              |
| Intérêts  | 1 000                  | 2 151                 | 1 628                |
| Autres  | -                      | 150                   | -                    |
|   | <u>981 000</u>         | <u>1 132 301</u>      | <u>401 628</u>       |
| <b>CHARGES</b>                                      |                        |                       |                      |
| Traitements et avantages sociaux                    | 378 802                | 425 173               | 327 949              |
| Services professionnels                             | 432 348                | 227 526               | 191 358              |
| Frais de déplacements                               | 66 000                 | 55 975                | 50 458               |
| Fournitures et approvisionnements                   | 30 750                 | 17 519                | 25 515               |
| Publicité et communication                          | 20 630                 | 8 708                 | 17 613               |
| Amortissement des immobilisations corporelles       | 35 000                 | 29 328                | 24 697               |
| Frais de formation                                  | 13 000                 | 8 019                 | 8 298                |
| Frais de représentation                             | 3 570                  | 1 876                 | 809                  |
| Frais financiers                                    | 900                    | 505                   | 925                  |
| Perte sur disposition d'immobilisations corporelles | -                      | 154                   | -                    |
|   | <u>981 000</u>         | <u>774 783</u>        | <u>647 622</u>       |
| <b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL</b>                    | -                      | <b>357 518</b>        | (245 994)            |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ<br/>AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>   |                        | <u>71 122</u>         | <u>317 116</u>       |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ<br/>À LA FIN DE L'EXERCICE</b>   |                        | <u><b>428 640</b></u> | <u>71 122</u>        |

INSTITUT NATIONAL DES MINES

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2014

|   | <b>2014</b>    | <b>2013</b>     |
|---|----------------|-----------------|
|   | \$             | \$              |
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                    |                |                 |
| Trésorerie                                  | 380 101        | 11 607          |
| Débiteurs                                   | 22 679         | 12 280          |
|   | <u>402 780</u> | <u>23 887</u>   |
| <b>PASSIFS</b>                              |                |                 |
| Créditeurs et charges à payer (note 3)      | <u>56 130</u>  | <u>57 075</u>   |
| <b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b> | <u>346 650</u> | <u>(33 188)</u> |
| <b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>                |                |                 |
| Immobilisations corporelles (note 4)        | 75 636         | 100 591         |
| Charges payées d'avance                     | 6 354          | 3 719           |
|   | <u>81 990</u>  | <u>104 310</u>  |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>                      | <u>428 640</u> | <u>71 122</u>   |
| Obligations contractuelles (note 9)         |                |                 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



M. François Biron,  
président du conseil d'administration



M. Donald Bhérier,  
président du comité d'audit

INSTITUT NATIONAL DES MINES

# ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

|  | <b>2014<br/>Budget<br/>\$</b> | <b>2014<br/>Réal<br/>\$</b> | <b>2013<br/>Réal<br/>\$</b> |
|--|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>Excédent (Déficit) annuel</b>                                       | -                             | <b>357 518</b>              | (245 994)                   |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                              | -                             | <b>(4 827)</b>              | (16 573)                    |
| Amortissement des immobilisations corporelles                          | 35 000                        | <b>29 328</b>               | 24 697                      |
| Perte sur disposition d'immobilisations corporelles                    | -                             | <b>154</b>                  | -                           |
| Produits de disposition d'immobilisations corporelles                  | -                             | <b>300</b>                  | -                           |
|  | 35 000                        | <b>24 955</b>               | 8 124                       |
| (Utilisation) Acquisition de charges payées d'avance                   | -                             | <b>(2 635)</b>              | 1 156                       |
| <b>Augmentation (diminution)<br/>des actifs financiers nets</b>        | 35 000                        | <b>379 838</b>              | (236 714)                   |
| <b>(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS<br/>NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b> | (33 188)                      | <b>(33 188)</b>             | 203 526                     |
| <b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE<br/>NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE</b> | 1 812                         | <b>346 650</b>              | (33 188)                    |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

|  | <b>2014</b>    | 2013             |
|--|----------------|------------------|
|  | \$             | \$               |
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>   |                |                  |
| Excédent (Déficit) annuel de l'exercice  | 357 518        | (245 994)        |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie :                                      |                |                  |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                    | 29 328         | 24 697           |
| Perte sur disposition d'immobilisations corporelles                              | 154            | -                |
|  | <hr/>          | <hr/>            |
|  | 387 000        | (221 297)        |
| Variation des actifs et des passifs :  |                |                  |
| Débiteurs  | (10 398)       | (8 984)          |
| Charges payées d'avance  | (2 635)        | 1 156            |
| Créditeurs et charges à payer  | (946)          | 18 490           |
|  | <hr/>          | <hr/>            |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>                   | <b>373 021</b> | <b>(210 635)</b> |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>                             |                |                  |
| Acquisition d'immobilisations corporelles  | (4 827)        | (16 573)         |
| Produit de disposition d'immobilisations corporelles                             | 300            | -                |
|  | <hr/>          | <hr/>            |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b> | <b>(4 527)</b> | <b>(16 573)</b>  |
| <b>Augmentation (Diminution) de la trésorerie</b>                                | <b>368 494</b> | <b>(227 208)</b> |
|  | <hr/>          | <hr/>            |
| <b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>   | <b>11 607</b>  | <b>238 815</b>   |
|  | <hr/>          | <hr/>            |
| <b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>   | <b>380 101</b> | <b>11 607</b>    |
|  | <hr/>          | <hr/>            |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

## 1 CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national des mines (l'Institut) est un mandataire de l'État institué en vertu de l'article 3 de la Loi sur l'Institut des mines (RLRQ, c. I-13.1.2), le 28 juin 2010, dont la mission est de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

Plus particulièrement, sa mission consiste à :

- 1 coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
- 2 estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
- 3 soumettre au ministre des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
- 4 participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

## 2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tel que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

# NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2014

## 2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Instruments financiers

Les états financiers comprennent des éléments d'actifs financiers et de passifs financiers. Leur évaluation dépend de leur classement comme il est décrit ci-après :

La trésorerie et les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les fournisseurs et les traitements inclus dans le poste des créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

### CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de contribution du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à des revenus dans la mesure où elles sont autorisées, que l'Institut a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en revenus reportés lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les revenus, y compris les gains, doivent être constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les gains sont généralement constatés dans l'état des résultats au moment de leur réalisation. Les éléments qu'il serait trop difficile de mesurer avant que les fonds soient reçus sont comptabilisés au moment de la réception des fonds.

### ACTIFS FINANCIERS

#### Trésorerie

La trésorerie se compose du solde bancaire.

### PASSIFS

#### Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

# NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2014

## 2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

|                                    |       |
|------------------------------------|-------|
| Équipement de bureau               | 5 ans |
| Matériel informatique et logiciels | 3 ans |
| Améliorations locatives            | 7 ans |

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

### État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

## 3 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

|                   | 2014          | 2013          |
|-------------------|---------------|---------------|
|                   | \$            | \$            |
| Fournisseurs      | 7 538         | 23 006        |
| Traitements       | 43 383        | 30 813        |
| Avantages sociaux | 5 209         | 3 256         |
|                   | <b>56 130</b> | <b>57 075</b> |

INSTITUT NATIONAL DES MINES

**NOTES COMPLÉMENTAIRES** (suite)

31 MARS 2014

**4** **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

|                | AMÉLIORATIONS<br>LOCATIVES | ÉQUIPEMENT<br>DE BUREAU | MATÉRIEL<br>INFORMATIQUE<br>ET LOGICIELS | 2014    |
|----------------|----------------------------|-------------------------|--|---------|
|                | \$                         | \$                      | \$                                       | \$      |
| <b>Coût</b>    |                            |                         |  |         |
| Solde au début | 77 076                     | 21 155                  | 43 544                                   | 141 775 |
| Acquisitions   | -                          | 1 235                   | 3 592                                    | 4 827   |
| Disposition    | -                          | -                       | (1 363)                                  | (1 363) |
| Solde à la fin | 77 076                     | 22 390                  | 45 773                                   | 145 239 |

**Amortissement cumulé**

|                             |        |        |        |        |
|-----------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Solde au début              | 18 121 | 7 532  | 15 531 | 41 184 |
| Amortissement de l'exercice | 11 011 | 4 278  | 14 039 | 29 328 |
| Disposition                 | -      | -      | (909)  | (909)  |
| Solde à la fin              | 29 132 | 11 810 | 28 661 | 69 603 |

**Valeur  
comptable nette**

|               |               |               |               |
|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>47 944</b> | <b>10 580</b> | <b>17 112</b> | <b>75 636</b> |
|---------------|---------------|---------------|---------------|

|                | AMÉLIORATIONS<br>LOCATIVES | ÉQUIPEMENT<br>DE BUREAU | MATÉRIEL<br>INFORMATIQUE<br>ET LOGICIELS | 2013    |
|----------------|----------------------------|-------------------------|--|---------|
|                | \$                         | \$                      | \$                                       | \$      |
| <b>Coût</b>    |                            |                         |  |         |
| Solde au début | 76 343                     | 19 815                  | 29 044                                   | 125 202 |
| Acquisitions   | 733                        | 1 340                   | 14 500                                   | 16 573  |
| Solde à la fin | 77 076                     | 21 155                  | 43 544                                   | 141 775 |

**Amortissement cumulé**

|                             |        |       |        |        |
|-----------------------------|--------|-------|--------|--------|
| Solde au début              | 7 180  | 3 457 | 5 850  | 16 487 |
| Amortissement de l'exercice | 10 941 | 4 075 | 9 681  | 24 697 |
| Solde à la fin              | 18 121 | 7 532 | 15 531 | 41 184 |

**Valeur  
comptable nette**

|               |               |               |                |
|---------------|---------------|---------------|----------------|
| <b>58 955</b> | <b>13 623</b> | <b>28 013</b> | <b>100 591</b> |
|---------------|---------------|---------------|----------------|

INSTITUT NATIONAL DES MINES

# NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2014

## 5 MARGE DE CRÉDIT

L'Institut dispose d'une marge de crédit commerciale d'un montant autorisé de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2013) portant intérêt à la moyenne mensuelle du taux préférentiel de la Banque centrale Desjardins du Québec ajusté de 5,75 %. Au 31 mars 2014 et 2013, le taux de base est de 8,5 % et le solde en 2014 est de 15,50 \$ (2013 : solde nul).

## 6 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### RÉGIMES DE RETRAITE

Le président-directeur général de l'Institut participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ce régime interemployeurs est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le taux de cotisation pour le RRAS est de 14,38 % (12,30 % en 2013).

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 16 332 \$ (12 649 \$ en 2013).

Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

## 7 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

### Gestion des risques

Dans le cours normal de son exploitation, l'Institut est exposé à divers risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie d'un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec l'Institut. Les principaux actifs financiers de l'Institut qui sont exposés au risque de crédit comprennent la trésorerie et les débiteurs.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales.

Au 31 mars 2014, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie et aux débiteurs correspond à la valeur comptable. L'Institut ne croit pas être exposé à un niveau de risque significatif à l'égard de ses débiteurs. Les débiteurs sont recouvrables moins de 30 jours suivant la date de facturation.

Le risque de crédit imputable aux débiteurs est limité puisque les principales créances sont afférentes aux services vendus principalement à des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec ou à la reclassification de soldes débiteurs afférents à des créditeurs et charges à payer.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

# NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2014

## 7 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières. L'Institut gère activement le solde de son encaisse et des flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières. Les créiteurs et les charges à payer sont payables moins de 30 jours suivants la date de facturation.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque pour l'Institut est relié à la marge de crédit. Au 31 mars 2014, le risque de taux d'intérêt est pratiquement nul, car le solde de la marge de crédit est de 15,50 \$.

## 8 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, l'Institut a reçu un loyer et des services connexes gratuitement, d'un apparenté, au cours de l'exercice.

## 9 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Institut a attribué six (6) contrats pour un montant total de 170 654 \$ durant ses exercices 2012-2013 et 2013-2014 pour des services professionnels dont les termes s'échelonnent sur trois (3) exercices. Les obligations contractuelles pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2015 : 43 477 \$  
2016 : 5 000



TYLER 4 Mesh 4

U.S. STANDARD TESTING SIEVE  
TYLER 12

TYLER 35 Mesh 40

TYLER 100 Mesh

TYLER 270 Mesh

100

TYLER 6 Mesh

TYLER 14 Mesh 14

TYLER 48 Mesh 50

TYLER 150 Mesh

325

100 No 100



# LE RESPECT DES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie qui s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Institut national des mines est en annexe du présent rapport et a été dûment adopté le 25 novembre 2010, par la résolution INM-1011-020. Il est également accessible sur le site Web de l'Institut au [www.inmq.gouv.qc.ca](http://www.inmq.gouv.qc.ca).

Il est important de noter qu'aucune irrégularité ni aucun manquement n'a été observé depuis l'entrée en fonction de chacun des membres du conseil d'administration quant aux règles édictées dans ce règlement.

## LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans le respect de la Loi, l'Institut national des mines a mis en place un site Web qui permet d'informer le public sur le rôle de l'Institut et de donner accès à ses procès-verbaux et à ses règlements de même qu'à diverse information d'intérêt public.

Aucune demande d'accès aux documents n'a été adressée à l'Institut durant l'année 2013-2014.

## LOI SUR LES ARCHIVES

Le plan de classification et le calendrier de conservation, qui ont été dûment approuvés par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ont été introduits dans le système de gestion documentaire. Le plan de classification est également consultable sur le site Web de l'Institut.

## LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'Institut est assujéti à la Loi sur l'administration publique et il s'acquitte régulièrement de ses obligations envers le gouvernement par la production de rapports tant pour la reddition de comptes de la gestion financière que pour l'administration de l'ensemble de ses activités.

# **ANNEXE**

# CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

## DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

- 1 Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de l'Institut national des mines et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.
- 2 Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Institut, incluant le président-directeur général et la ou le secrétaire d'assemblée.

### PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

#### *Section 1 : Règles et principes généraux*

- 3 Le membre du conseil d'administration de l'Institut est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1) ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles et se référer à la mission de l'Institut et aux valeurs énoncées dans la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise, reproduite à l'annexe I.

- 4 La contribution des membres du conseil d'administration de l'Institut à la réalisation de sa mission doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
- 5 Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel de l'Institut ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.

## Section 2 : Exercice de la fonction d'administrateur

- 6 Le membre du conseil d'administration de l'Institut se rend disponible pour remplir ses fonctions, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires de l'Institut et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux. Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.
- 7 Le membre du conseil d'administration de l'Institut met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de l'Institut.  
Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence sur une décision à prendre ou une action à poser.
- 8 Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil d'administration de l'Institut s'assure que celle-ci respectera l'ensemble des règles et des politiques applicables à l'Institut, à moins que la décision n'ait pour objet de les modifier.
- 9 Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires de l'Institut et l'information y afférente respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

## Section 3 : Discrétion et réserve

- 10 Le membre du conseil d'administration de l'Institut est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
- 11 Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
- 12 Le président du conseil d'administration ainsi que le président-directeur général de l'Institut doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 13 Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

## Section 4 : Honnêteté et indépendance

- 14 Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.  
Le membre du conseil doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration de l'Institut tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Institut, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
- 15 Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt visé à l'article 14. Il doit aussi se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.  
En outre, le président-directeur général de l'Institut ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut. Si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, il doit y renoncer ou en disposer avec diligence.

- 16 Le président du conseil d'administration de l'Institut s'assure que le procès-verbal des réunions de l'Institut fasse état de toute abstention d'un des membres du conseil sur les décisions portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt.
- 17 Le président du conseil d'administration de l'Institut, s'il est en conflit d'intérêts potentiel ou apparent, nomme un autre membre du conseil d'administration pour présider la réunion durant les délibérations et le vote.
- 18 Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
- 19 Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne doit pas confondre les biens de l'Institut avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
- 20 Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut accepter aucun cadeau, aucune marque d'hospitalité ni aucun autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.  
Tout autre cadeau, toute autre marque d'hospitalité ou tout avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
- 21 Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- 22 Le président-directeur général de l'Institut doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
- 23 Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des considérations extérieures telles que la possibilité d'une nomination ou des perspectives ou offres d'emploi.

## Section 5 : Après-mandat

- 24 Le membre du conseil d'administration de l'Institut qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'Institut.
- 25 Le membre du conseil d'administration de l'Institut qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Institut ou un autre organisme ou entreprise avec lesquels il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.  
Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Institut est partie et sur laquelle il détient de l'information non dévoilée au public.  
Les membres du conseil d'administration de l'Institut ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au deuxième alinéa, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.
- 26 Le président du conseil d'administration de l'Institut doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil d'administration de l'Institut et informe l'autorité compétente visée à l'article 29 des cas de manquement.

## ACTIVITÉS POLITIQUES

- 27 Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de l'Institut qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Il doit en outre se démettre de ses fonctions.

## PROCESSUS DISCIPLINAIRE ET SANCTIONS

- 28 Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit observer les règles et les principes exposés dans le présent code. Au moment de sa nomination, le membre doit signer le document reproduit à l'annexe II attestant qu'il a pris connaissance du présent code et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, et qu'il s'engage à les respecter. La signature de l'attestation par le membre déjà en fonction doit se faire dans les 60 jours suivant l'entrée en vigueur du présent code.
- 29 Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
- 30 Le membre du conseil d'administration de l'Institut à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente en vue de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
- 31 L'autorité compétente fait part au membre du conseil d'administration de l'Institut des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
- 32 Sur conclusion que le membre du conseil d'administration de l'Institut a contrevenu à la loi, au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ou au présent code, une sanction lui est imposée conformément à l'article 40 de ce règlement.
- 33 La sanction qui peut être imposée au membre du conseil d'administration de l'Institut est la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
- 34 Toute sanction imposée à un membre du conseil d'administration de l'Institut doit être écrite et motivée.

## ENTRÉE EN VIGUEUR

- 35 Le présent code a été adopté lors de la réunion du 25 novembre 2010 et est entré en vigueur à cette date.

# DÉCLARATION DE VALEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

(21 NOVEMBRE 2002, ASSEMBLÉE NATIONALE, DOCUMENT SESSIONNEL N° 1598-20021121)

L'administration publique est appelée à accomplir une mission d'intérêt public en raison des services importants qu'elle doit rendre à la population du Québec et du fait que ces services sont financés par l'ensemble de la collectivité.

Cette mission, l'administration publique doit la remplir non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

C'est pourquoi la Loi sur la fonction publique reflète de telles valeurs lorsqu'elle édicte des normes de comportement telles que l'assiduité, la compétence, la loyauté, le respect, l'intégrité, l'impartialité, la neutralité, la discrétion et la réserve. Il en est de même de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, qui prévoit l'imposition de normes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs publics.

Ces valeurs prennent une importance accrue en raison de l'autonomie d'action, de l'imputabilité, de la transparence et de la primauté des services aux citoyens réaffirmées par la Loi sur l'administration publique.

La qualité des services aux citoyens et la poursuite de l'intérêt public interpellent donc au plus haut point tous les membres de l'administration publique québécoise, qu'il s'agisse de ses dirigeants, de ses fonctionnaires ou de ses autres employés. Elles orientent la façon de concevoir la relation entre l'administration publique et les citoyens.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise aux membres de l'administration publique et dont il convient d'affirmer les plus fondamentales.

## COMPÉTENCE

Chaque membre de l'administration publique s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

## IMPARTIALITÉ

Chaque membre de l'administration publique fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considération partisane.

## INTÉGRITÉ

Chaque membre de l'administration publique se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

## LOYAUTÉ

Chaque membre de l'administration publique est conscient qu'il est un représentant de celle-ci auprès de la population. Il exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens.

## RESPECT

Chaque membre de l'administration publique manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

ATTENTION

est interdit de faire  
donner l'agitateur s'il  
pas complètement  
é dans son contenant

#2

FIOLE 100ml

FIOLE 250ml

BECKER 100ml

GARDER CETTE VITRINE FERMÉE

000 ml

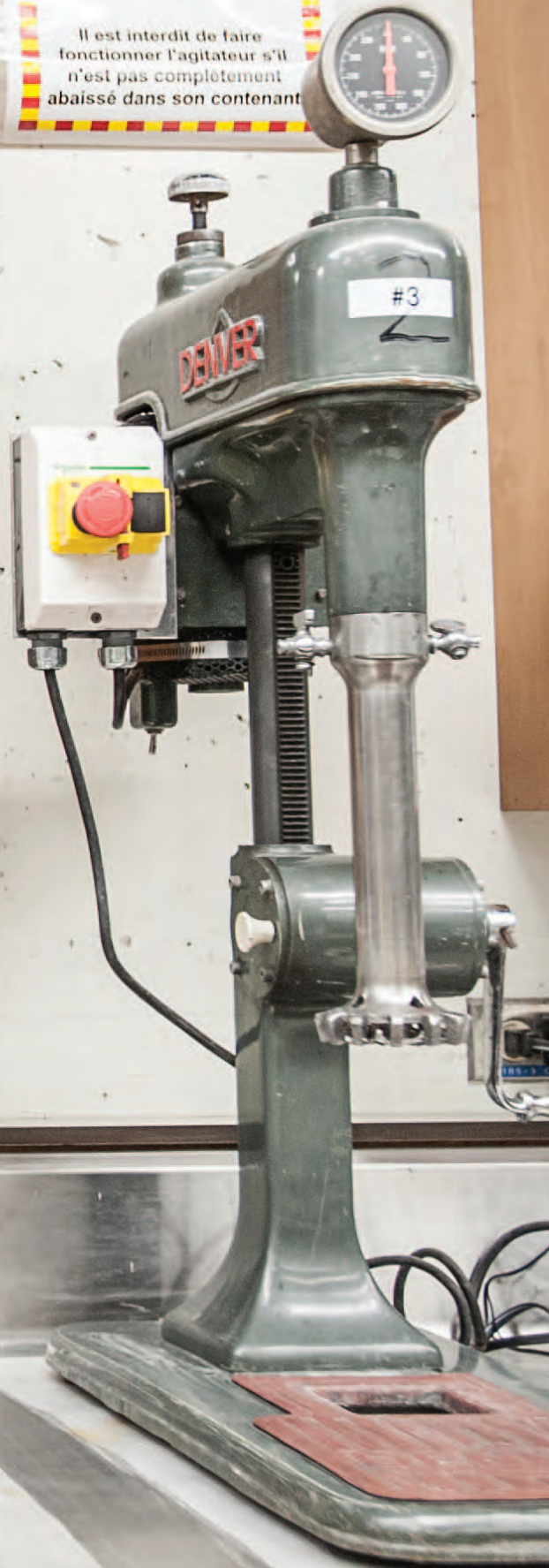
CELLULE DE FLOTTATION #2





**ATTENTION**

Il est interdit de faire fonctionner l'agitateur s'il n'est pas complètement abaissé dans son contenant



CELLULE



*Institut national  
des mines*

Québec 